

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales doivent être effectuées au plus tard le 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour d'un scrutin.

QUELLES CONDITIONS REMPLIR POUR ÊTRE ELECTEUR ?

- Être majeur
- Être de nationalité Française
- Jouir de ses droits civils et politiques

 **Un citoyen Européen qui vit en France peut s'inscrire mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes.**

DOCUMENTS A FOURNIR ORIGINAUX ET COPIES

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois sauf facture de portable
- Cerfa n°12669*02 complété
- Livret de famille pour les jeunes de - de 26 ans habitant chez leurs parents
- Procuration acceptée

OÙ S'INSCRIRE ?

- En mairie :
 - Soit à la mairie de votre domicile
 - Soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans
 - Soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
 - Soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à la résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.
- Sur www.service-public.fr

DEMANDE DE RADIATION DES LISTES ELECTORALES POUR LES EXPATRIÉS DE RETOUR EN FRANCE

Dès votre départ de l'étranger, il vous appartient de demander votre radiation de la liste électorale consulaire à l'ambassade ou au poste consulaire en envoyant le formulaire dûment rempli à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires Etrangères
Valise Diplomatique
Ambassade/Consulat de France à
13 rue Louveau
92438 – Châtillon cedex

 **La radiation du Registre des Français établis hors de France ne vaut pas automatiquement radiation de la liste électorale consulaire. Sans démarche de votre part, vous ne pourrez pas voter à votre retour en France.**

Service Etat Civil

37 rue André Le Bourblanc
78590 Noisy-le-Roi
01 30 80 08 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h